AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0568
FR0012650166-FS0255

9 mars 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELECTRO POWER SYSTEMS SA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 mars 2018, la société anonyme de droit luxembourgeois 360 Capital Management[1] (10 Rue Antoine Jans 1820 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg), agissant pour le compte du fonds 360 Capital One S.C.A. – SICAR dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mars 2018, les seuils de 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ELECTRO POWER SYSTEMS SA et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession hors marché d'actions ELECTRO POWER SYSTEMS SA au profit de la société Engie[2].

[1] Contrôlée par M. Fausto Boni. La société 360 Capital Management (conseillée notamment par 360 Capital Partners) déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Cf. notamment D&I 218C0220 du 25 janvier 2018 et communiqués diffusés par la société ELECTRO POWER SYSTEMS SA les 24 janvier et 8 mars 2018.